

MARMARA

RESUME DU CONTRAT N°78 682 523

MULTIRISQUES OPTION 2

**ATTENTION : Ce document est un résumé des montants et garanties du contrat.
Nous vous conseillons vivement de consulter le détail du contrat qui précise
en particulier les exclusions applicables.**

GARANTIES	MONTANTS
FRAIS D'ANNULATION	Selon conditions du barème des frais d'annulation
	Maxi 8 000 €/ personne et 40 000 € par événement
Maladie, accident, décès	Franchise de 30 € par personne
Autres cas d'annulation garantie	Franchise de 10% du montant du voyage avec un minimum de 50€ par personne
RETOUR IMPOSSIBLE Pendant voyage	<i>Forfaits</i> : 80 € par nuitée et par personne avec un maxi de 4 nuitées <i>Vols secs</i> : 50 € par nuitée et par personne avec un maxi de 2 nuitées
Frais hôteliers	
BAGAGES	1 500 € par personne maxi de 10 000€ par événement
Objet précieux :	50 % du montant de la garantie
Franchise par dossier	45 €
Retard de livraison de plus de 24h	200 €
RESPONSABILITE CIVILE	
- Dommages corporels matériels et immatériels	4 500 000 €
- Dommages matériels et immatériels seuls	75 000 €
Franchise par dossier	100€
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR	Remboursement des prestations terrestres non utilisées au Prorata temporis, en cas de retour prématuré
	Maxi 2.000 €/ personne et 25000 € par événement
ASSISTANCE RAPATRIEMENT	
- Rapatriement ou transport sanitaire	Frais réels
- Accompagnement lors du rapatriement ou transport	Titre de transport
- Présence en cas d'hospitalisation	Titre de transport
- Prolongation de séjour à l'hôtel	Frais d'hôtel 80 € / jour, Maxi 10 jours
- Frais hôtelier	Frais d'hôtel 80 € / jour, Maxi 10 jours
- Remboursement complémentaire des frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation à l'étranger	10 000 € par personne
Franchise par dossiers frais médicaux	30 €
- Soins dentaires d'urgence	160€
-Transport du corps en cas de décès <ul style="list-style-type: none"> • Rapatriement du corps • Frais funéraire nécessaire au 	Frais réels 2 500 €

transport	
- Retour prématuré	Titre de transport
- Retour des enfants de moins de 15 ans	Titre de transport
- Maladie ou accident d'un de vos enfants mineurs ou handicapés	Frais de transport
- Envoi de médicaments à l'étranger	Frais d'envoi
- Avance des frais médicaux	Minimum de 500 € par personne - maximum 10 000€ par personne
- Avance de fonds à l'étranger	1500 €
- Transmission de message à l'étranger	
- Paiement des frais de recherche ou de secours	4 000 € par personne 8 000 € par évènement
Assistance juridique à l'étranger	
• Paiement d'honoraires	2 000 €
• Avance de la caution pénale	15 000 €

PRISE D'EFFET	EXPIRATION DE LA GARANTIE
Annulation : Le jour de la souscription au présent contrat	Annulation : Le jour du départ - lieu de convocation du groupe (à l'aller)
Autres garanties : Le jour du départ prévu - lieu de convocation de l'organisateur	Autres garanties : Le jour du retour prévu de voyage (lieu de dispersion du groupe)

Les garanties indiquées ci-dessus sont applicables pendant la durée du voyage correspondant à la facture délivrée par Marmara avec un maximum de 90 jours à compter de la date de départ en voyage.

Les garanties du contrat 78 682 523 sont souscrites auprès de Gan Eurocourtage

**Groupama Assistance Voyage est une marque de Gan Eurocourtage
GAN Eurocourtage**

Compagnie française d'assurances et de réassurances
Société Anonyme au capital de 8 055 564 euros (entièrement versé)
RCS Paris 410 332 738 – APE : 6512Z
Immeuble Elysées La Défense – 7 place du Dôme – TSA 59876 – 92099 La Défense Cedex
Entreprise régie par le code des assurances
et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudenciel
61 rue Taitbout – 75009 Paris
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75383 Paris Cedex 08



Pour bénéficier de l'assistance pendant votre voyage :

☒ Dans un premier temps, contacter IMPERATIVEMENT les secours d'urgence.

☒ Puis contacter GROUPAMA Assistance Voyage (24h/24 – 7j/7)

Par téléphone : 33 1 45 16 77 18

Par fax : 33 1 45 16 63 92 ou 45 16 63 94

Par mail : assistance@mutuaide.fr

Vous devez obtenir notre accord avant d'engager toute dépense y compris frais médicaux.

☒ Pour un meilleur traitement de votre dossier, veuillez indiquer :

Votre numéro de contrat : **Option 2 : 78 682 523**

Pour bénéficier de l'assurance (annulation, bagages, interruption de séjour...) :

☒ Adresser votre déclaration écrite dans les 5 jours ouvrés suite à la survenance de l'événement ou après la date de retour :

**Groupama Assistance Voyage
BP 2101
75771 PARIS Cédex 16
FRANCE**

par mail : sinistres@groupama-assistance-voyage.com

☒ Pour un meilleur traitement de votre dossier, veuillez indiquer :

Votre numéro de contrat **Option 2 : 78 682 523**